

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE OROIS. J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPUIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 25 mars.

La majorité républicaine du Palais-Bourbon a réalisé hier le petit plan malhonnête que je vous annonçais l'autre jour. Elle a soigneusement exclu les membres de la droite de la commission du budget. Il en résulte que plus les républicains gaspillent les finances de la France, plus ils tiennent au privilège de réformer eux-mêmes leurs propres abus. Le pays ne manquera pas de trouver ce procédé commode mais dépourvu de délicatesse. Car enfin les membres de la droite représentent une partie notable du corps électoral.

Ainsi que j'ai eu une fois occasion de vous l'expliquer, la mesure n'a en somme rien de bien fâcheux pour la droite, au contraire, la gauche prouve ainsi publiquement qu'elle redoute le contrôle de ses adversaires de la droite sur la gestion des finances de la République et cela vaut mieux. D'ailleurs la droite, dont un ou deux membres n'auraient pu avoir aucune influence sur la discussion du budget et dans les bureaux, n'en gardera pas moins le droit et le devoir d'intervenir dans la discussion publique et d'établir que les républicains gèrent la fortune de la France comme des prodiges et des fous.

Le *Figaro* déclare de nouveau la guerre aux catholiques intransigeants. C'est M. Lavedan, lequel cumule les fonctions de rédacteur du *Correspondant* avec celles de rédacteur de la feuille de joie, qui a ouvert la campagne par un article sur le beau livre de Mgr Baunard, M. Lavelan n'admet pas qu'on admire le caractère et le génie du grand évêque de Poitiers — que Léon XIII élève à la pourpre et qui restera une des lumières de l'Eglise de notre siècle. Il cherche donc à le diminuer le plus possible et, pour y arriver, il s'en prend à la grande figure du comte de Chambord, à la politique "mystique" du cardinal Pie, et il a l'impudence d'affirmer que l'encyclique *Immortale Dei* autorise et approuve ce qu'on condamne à l'école du cardinal Pie.

Selon son habitude, M. Lavedan a dépassé les limites permises de l'impudence, à Rome personne ne tiendra compte des racontars de *Figaro*, feuille méprisable, et c'est pourquoi M. Lavedan est de ce côté à l'abri. Il n'en est pas de même en France, et il a reçu hier de M. Eugène Veuillot une correction méritée. Et ce n'est pas tout, car j'apprends que M. le comte de Vassay, l'ancien secrétaire et fidèle du comte de Chambord, indigné du rôle que M. Lavedan lui prête ainsi qu'à son roi dans cet article, a adressé au *Figaro* une lettre rectificative qui paraîtra demain. La lettre est sévère, et M. le comte de Vassay menace M. Lavedan de mettre au jour quelques petits papiers qui le concernent et qui gêneraient fort ce digne personnage.

Mais ce n'est pas encore tout. Mis probablement en goût par son entreprise contre la mémoire du cardinal Pie — entreprise qu'il prétend justifier par son désir de glorifier

Mgr Dupanloup et son historien, M. Lavedan, je veux dire un de ses coreligionnaires, a publié encore hier dans le *Figaro* un article où, sous prétexte de louer Mgr Thomas, archevêque de Rouen, on affirme que Mgr Freppel a été désavoué à Rome. En même temps on publie une lettre de S. E. le cardinal de Paris à Mgr Freppel, lettre qui n'a certainement pas été communiquée, par le vénérable cardinal et dont la publication constitue une inconvenance et une indécence. Vous voyez comment les prétendus partisans de la charité et de la paix respectent les désirs et même les ordres du Souverain-Pontife. Aucune manœuvre, aucun mensonge ne leur coûte pour satisfaire leurs tenaces rancunes.

Du reste, *Figaro* n'attend pas longtemps son châtiment. L'*Univers* publie ce soir une lettre du vaillant évêque d'Angers qui, sur la question de doctrine, déclare que *Figaro* a trompé son public et que la doctrine a reçu toute satisfaction.

Pour la question de personne, Mgr Freppel ajoute qu'il profite de l'occasion pour rappeler la condamnation qu'il a jadis portée contre cette "feuille méprisable", "une des hontes de la presse." Voilà qui ne mettra pas les lecteurs du côté de *Figaro*, et qui ouvrira des yeux obstinément fermés.

L'exploit du *Figaro*.

La publication déloyale faite hier par le *Figaro* obtient, comme il fallait s'y attendre, grand succès. Des aujourd'hui, dix journaux en parlent, et tous lui donnent le caractère que les anonymes embusqués dans la feuille boulevardière lui ont eux-mêmes subrepticement donné. Il est donc avéré maintenant, pour le grand public de la presse, que le Pape a honoré d'une approbation toute particulière le discours par lequel Mgr Thomas, archevêque de Rouen, a, devant le congrès des catholiques de Normandie, commenté l'encyclique *Immortale Dei*. De plus, comme le voulaient les figaristes, il est également établi que Mgr l'évêque d'Angers a été frappé par le Saint-Siège pour s'être prononcé contre ce commentaire.

Voilà le premier résultat de cette publication, où se trouvent associés le mépris de la vérité, l'abus de confiance et la falsification d'un texte pontifical. Nul doute que ce résultat ne réponde parfaitement aux intentions des catholiques figaristes qui, sous le masque, ont fait ce mauvais coup. Mais s'ils espèrent un triomphe prolongé, ils se trompent. Pour notre part, sans aller au fond du débat, nous rétablirons la vérité quant aux faits. Les faits les voici :

Le discours par lequel Mgr Thomas a inauguré le congrès catholique de Normandie et commenté l'encyclique n'a été de la part du Saint-Père l'objet d'aucune communication livrée au public. C'est à un autre document, à une lettre collective des évêques de la province de Rouen, que le bref dont on se sert

trop habilement contre Mgr. Freppel a répondu. D'autre part, c'est au discours, et non à la lettre collective, que s'appliquait la défense de reproduction faite par Mgr l'évêque d'Angers aux journaux catholiques de son diocèse. Et cette défense, c'est l'*Union de l'Ouest* qui l'a rendue publique.

Enfin, pour être complet et rigoureusement exact, il importe de rappeler que le discours de Mgr. Thomas, visé par Mgr. Freppel, est antérieur de plusieurs semaines à la lettre des évêques de Normandie au Pape, et que la défense de le reproduire s'appliquait à la première version imprimée de cette œuvre si remarquable.

Nous disons la première version imprimée, parce qu'il y en a certainement en deux. D'abord celle qui a été livrée aux journaux vingt-quatre heures après que le discours eût été prononcé, puis une autre publiée en brochure une quinzaine de jours plus tard, et alors que Mgr. Freppel était déjà intervenu. Cette seconde version diffère sensiblement de la première. Nous ne croyons pas devoir noter ici ces différences. Il suffit de dire qu'elles portent sur des points importants, et de répéter que l'acte de Mgr. Freppel s'appliquait uniquement à la version communiquée aux journaux.

De ces faits, il résulte bien formellement qu'on ne peut, sans trahir la vérité, dire ou faire croire que le bref laudatif du Pape s'adresse au document dont Mgr. Freppel avait pris ombrage. Ce bref indique, sans doute, qu'à la suite du discours aux congressistes, il y a eu diverses communications entre le Saint-Siège et Mgr Thomas, et que le résultat de ces communications a pleinement satisfait le Saint-Père ; mais il convient de s'arrêter là ; tout commentaire qui va plus loin va trop loin.

Non contents de fausser les faits sur ce point capital, les singuliers catholiques du *Figaro* ont commis un abus de confiance très caractérisé en publiant sur cette affaire, sans l'autorisation de l'auteur ni du destinataire, une lettre de S. Em. le cardinal archevêque de Paris à Mgr l'évêque d'Angers. En ces matières, et surtout quand il s'agit de tels personnages, il faut au moins avant de donner une correspondance, avoir l'autorisation de l'une des parties ; de plus, il faut faire publication intégrale. Mais pourquoi soulever une question de convenance et de justice ? Ne parlons-nous pas au *Figaro* et à des anonymes faits pour s'entendre avec lui ?

Autre point : quand on met le Saint-Père en cause et que l'on prétend le citer, il importe extrêmement de le faire avec une rigoureuse exactitude. Les gens du *Figaro* se sont permis, au contraire, une grossière falsification. Nous l'avons déjà dit et prouvé ; il est bon de le prouver encore.

Le Pape, dans sa lettre aux évêques de Normandie, donne à Mgr Thomas l'assurance non seulement qu'il lui porte toujours une paternelle affection, que son estime n'a

pas diminué, mais que l'une et l'autre même ont plutôt augmenté depuis, "dit le Souverain-Pontife, que vous Nous avez si tendrement promis de ne négliger aucune occasion de bien mériter de Nous." Exco quod tam amantem polliculus es, velle te nullum protermittere bene de Nobis merendi locum.

Ces paroles augustes et si affectueuses n'ont point satisfait les collaborateurs anonymes du *Figaro*. Voici la traduction très hardie et trop fantaisiste qu'ils en ont donnée : Notre affection et notre intérêt se sont plutôt accrus "depuis que vous "Nous avez si généreusement promis de défendre notre cause en "toute circonstance."

Ce simple exposé des faits prouve que nous n'avons rien dit d'excessif en accusant *Figaro* et ses compères, d'avoir en cette circonstance, comme en tant d'autres, manqué à la vérité, commis un abus de confiance et faussé les textes. Si quelqu'un est surpris de cette conduite des figaristes ce n'est pas nous.

Et maintenant la question est vidée.

EUGÈNE VEUILLLOT.

Il n'est pas sans intérêt de constater qu'avant de paraître dans le *Figaro*, qui se vante d'en avoir eu la primeur, la lettre de Mgr l'archevêque de Paris à Mgr Freppel avait été publiée dès le 6 mars dans la *Lanterne de l'Eure*, ainsi qu'en témoigne un numéro de ce petit journal, qui paraît à Conches et qui vient de nous être adressé.

Il a été parlé ensuite de cette publication dans le *Courrier de l'Eure*, le *Patriote de Normandie* et le *Nouvelliste de Rouen*. Mais la publication avait passé sans être relevée.

S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Angers, 26 mars.

Cher monsieur Veuillot,

J'apprends par l'*Univers* que le *Figaro* du 25 courant contient une lettre qui m'aurait été adressée par Mgr l'archevêque de Paris, à la date du 14 décembre 1885.

Cette communication me donnerait le droit incontestable de publier à mon tour la réponse que j'ai faite à la lettre du vénérable prélat, le 9 janvier 1886. Mais je me garderai bien de suivre l'exemple qui vient d'être donné, n'ayant pas l'habitude de livrer au public ma correspondance avec le Saint-Siège ni avec l'épiscopat. Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de revenir sur l'incident dont vous parlez. Pour qui sait lire et comprendre, la doctrine a reçu pleine et entière satisfaction : cela suffit, le reste est indifférent.

Quant au *Figaro*, il aura sans doute voulu prouver une fois de plus combien j'avais eu raison de réprouver publiquement, par lettre du 1er avril 1875, cette méprisable feuille, l'une des hontes de la presse contemporaine.

Agréez, cher monsieur Veuillot, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

CH. EMILE, Evêque d'Angers.

La crise de l'industrie laitière

(Suite et fin)

La première cause est réellement fort difficile à contrôler, et pourtant, dans une certaine mesure nous pouvons y remédier, et voici comment. Si, dans les bonnes années, nous voyons une fabrique, située dans un endroit favorable, prospérer et payer 33 pour cent à ses actionnaires, ne nous disons pas que c'est un trop gros profit, et qu'il faut aller s'installer à côté pour lui ôter une part de ce profit. Il arrivera, en effet, que là où une fabrique pouvait prospérer et donner des revenus considérables et aux propriétaires et aux patrons, deux fabriques feront perdre de l'argent et aux propriétaires et aux patrons. On verra, comme cela s'est vu en certains endroits, à produire à bon marché et en grande quantité, aux dépens de la qualité, et, si la chose arrive à plusieurs endroits à la fois, elle suffira pour provoquer une crise locale qui répétée en deux ou trois districts, deux ou trois ans de suite, amènera infailliblement une crise générale pour toute la province. En nous appliquant à asséoir toutes les fabriques sur des bases solides, à les fournir de bons fabricants et en évitant de nous faire les uns aux autres une compétition mal entendue, nous pouvons être en état de moins souffrir des effets malheureux d'une crise générale comme celle de cette année.

La seconde cause est, en principe, absolument hors de notre contrôle, et cependant, si nous mettons en pratique les règles posées plus haut, en traitant des moyens de contrôler la première cause de crise, et si nous ne fabriquons que des articles de choix, nous souffrirons moins que d'autres de cette surabondance de produits qu'on peut appeler hostiles aux produits de l'industrie laitière dans le commerce.

Quant à la troisième cause qui, étant données les deux premières, vient les rendre plus désastreuses, elle est la seule que nous sommes en mesure de contrôler absolument. Nous serions donc bien coupables de ne pas le faire et de négliger à ce point nos intérêts. La mauvaise fabrication est due aux mauvais fabricants, et nous devons le dire, à notre honte, les mauvais fabricants, dans notre province, sont aux bons dans la proportion de 9 contre 1. Manque de théorie chez les uns, défaut de pratique chez les autres, absence de propriété chez celui-ci, haute dose de paresse chez celui-là, négligence, assez souvent, malhonnêteté très-fréquente, fausse économie chez plusieurs, voilà autant de défauts que se partageant la masse des mauvais fabricants, et que quelques-uns ont la triste spécialité de réunir tous sur leur unique tête. Il suffit d'indiquer ces défauts pour faire voir ce qu'il y a à corriger.

Et, maintenant, pouvons-nous remédier à tant de déficiences ? Oui, Dieu merci, nous le pouvons, et dès maintenant. Nous avons à notre service une société créée spécialement dans le but de protéger, de

défendre et de promouvoir les intérêts de l'industrie laitière. Nous avons la "SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC" qui tient des conventions dans lesquelles elle étudie les besoins de l'industrie qu'elle préconise, qui a ses inspecteurs qu'elle envoie par toute la province pour constater le mal, qui a ses spécialistes pour étudier les remèdes à appliquer au mal une fois qu'il est constaté, qui publie en général, et aux intéressés en particulier. Avec une telle organisation, nous pouvons écarter la compétition ruineuse, nous pouvons arriver à la fabrication de produits de première classe, nous pouvons surtout nous débarrasser, et en peu de temps, de cette plaie des mauvais fabricants qui ruinent, plus que toute autre cause, notre industrie laitière.

Eh bien ! qu'on se le dise, qu'on encourage notre société d'industrie laitière, qu'on en fasse partie, qu'on lui apporte, chacun, sa quote-part de travail, de renseignements. Et puis, que nos cultivateurs, eux, de leur côté, s'attachent à ne garder que de bonnes vaches laitières, à les bien nourrir, à fournir aux fabriques un lait sans reproche, et surtout qu'on ne cède pas au découragement. Qu'on se rappelle que les 100 lbs. de lait qui n'ont donné que 40, 50, 60 centimes cette année, ont donné jusqu'à 100 centimes les années dernières. Qu'on remarque qu'il n'y a pas plus de raison de cesser de faire du fromage parce qu'il n'y en aurait à cesser d'élever des cochons parce que le lard n'a valu que 5 ou 6 cts la livre. Les mauvaises années sont inévitables, mais "après la pluie le beau temps" dit le proverbe, et il est juste pour le cas qui nous occupe. Après les mauvaises années, les bonnes. Au lieu de nous laisser décourager, profitons de la leçon, et travaillons à mieux faire afin de mieux réussir.

Malheureusement, un grand nombre de fabriques vont être forcées de fermer leur portes ou plutôt de ne pas les ouvrir au printemps. Il n'y a pas d'exagération à dire qu'un tiers des fabriques vont disparaître sous le coup de circonstances incontrôlables au point de vue pécuniaire. Mais ce qui fait le malheur des uns fait le bonheur des autres, et bien sûr que les fabriques qui auront le moyen de réagir contre la crise et de s'ouvrir au printemps ont une belle et profitable saison en perspective. Aux Etats-Unis, l'industrie laitière a souffert de la crise comme ici ; là, il se fera, comme ici, un grand nombre de fabriques, et le résultat sera que, l'automne prochain, le produit des fabriques de beurre et de fromage sera bien moindre en quantité et bien meilleur en qualité que celui de cette année. En conséquence, quel que soit le marché, ce produit s'écoulera certainement et à bon prix. Que ceux qui peuvent rester debout, y restent donc. Pas de fausse crainte chez les propriétaires, de la confiance chez les patrons, de la capacité chez les fabricants, et avec ces trois éléments de succès, l'industrie laitière verra encore de beaux jours, et ce, dès la saison prochaine.

J. C. CHAPUIS.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

16 Avril 1886.—No 5

LE MANOIR DES CELIBATAIRES

(Suite)

—Je serai en même temps que vous à Kerouez," répondit Gérard.

Trévez, qui avait allumé une petite lanterne, se dirigeait déjà vers les écuries.

"Faut-il atteler le cabriolet, commandant ?

—Non, les chemins sont trop mauvais, et je mettrais trop de temps à me rendre au château... Selle mon cheval."

Gérard rentra dans la maison, ouvrit une armoire placée dans le vestibule, en tira un flacon d'élixir de la Grande chartreuse et une lancette dans sa mince gaine de maroquin ; puis, se couvrant d'un épais manteau à capuchon, il repartit dans la cour au moment où le cheval sellé sortait de l'écurie.

La tempête ne s'était pas calmée, et les arbres plantés sur les talus

tordaient leurs branches dépourvues avec de sourds craquements. Trévez était trop accoutumé à ce spectacle pour s'en étonner beaucoup. Cependant, en ouvrant la porte à son maître, il dit en secouant la tête :

"Vilain temps pour une promenade, commandant !

—Bah ! nous en avons vu bien d'autres," répliqua Gérard, pressant de ses genoux les flancs de sa monture.

Le noble animal donna d'abord quelques signes de frayeur ; le vent poussait des gémissements si aigus, si prolongés, si douloureux qu'on eût dit les accents de voix humaines, et de véritables nappes d'eau tombaient des nuages noirs et bas. Mais bientôt, calmé par les caresses et les encouragements de son maître, il prit une allure aussi rapide que le permettait le mauvais état des chemins, creusés d'ornières profondes, et Gérard rejoignit le domestique du comte à l'entrée de l'avenue.

Kerouez méritait à peine le nom de château. C'était un être jadis une construction de quelque importance. Les restes d'un mur d'enceinte, disparaissant à demi sous le lierre et les ronces, se voyaient encore à droite de la grille qui l'avait remplacé, et une partie de l'aile droite bordait de ses ruines pittoresques un des côtés de la grande cour. Il restait une façade basse et massive, bâtie en pierre de taille,

percée de quelques grandes fenêtres au fronton sculpté, et l'aile gauche, reliée au corps principal par une tourelle élégante, dont les dentelures contrastaient avec la simplicité du reste des bâtiments. Tout cela apparaissait confusément dans l'obscurité mais des lumières brillaient aux fenêtres, et leurs reflets venaient piquer de points étincelants le sol mouillé de la cour.

"Voilà la chef, Monsieur," dit le domestique, remettant à Gérard un spécimen gigantesque de serrurerie antique ; "voulez-vous entrer, s'il vous plaît, pendant que je vais m'occuper de votre cheval et du mien ?"

Gérard se dirigea d'un pas rapide vers la maison, fit tourner la chef dans la serrure monumentale et pénétra dans le vestibule, faiblement éclairé par une petite lampe. L'humidité suintait le long des murs, ornés ça et là de trophées de chasse et d'oiseaux de nuit empaillés aux larges ailes déployées, et le grand escalier de pierre, avec sa rampe de chêne noir, avait dans cette demi-obscurité, un air désolé et lugubre.

Gérard n'était venu que deux fois dans cette maison, et il resta un instant indécis, ne sachant où se diriger. Mais le grincement de la porte d'entrée avait frappé l'oreille anxieuse de Mlle de Kerouez et Gérard entrevit une ombre pen-

chée au-dessus de lui sur la lourde rampe.

"Guillaume, est-ce vous ?"

Il monta rapidement et se trouva devant la jeune fille.

"C'est moi, Mademoiselle, qui viens me mettre à votre disposition, et qui vous remercie d'avoir pensé que je puis vous être utile."

Il parlait avec une cordialité si vraie, un accent si chaleureux, si différent de la froideur qui lui était habituelle, que Mlle de Kerouez tressaillit d'étonnement. Son voisin ne lui était jamais apparu sous ces dehors, et si elle avait eu recours à lui, ce n'était point parce qu'il lui inspirait de la sympathie ou une confiance particulière, mais parce qu'il était le seul homme pouvant venir en ce moment à son secours.

Elle venait de passer deux heures tellement cruelles, dans un isolement si désespéré, que toute marque de pitié devait profondément l'émouvoir. Sans pouvoir prononcer une parole et toujours appuyée contre la rampe massive, elle éclata en sanglots bas et contenus.

Gérard à son tour resta surpris. Cette jeune femme aux allures aristocratiques, aux manières réservées, qui avait passé la première fleur de la jeunesse, ne lui était apparue, elle aussi, que froide et compassée ; il s'était habitué à la considérer comme ayant soumis ses sentiments (si tant est qu'ils pussent être très vifs) à une

discipline si rigoureuse qu'elle devait leur commander en toute circonstance.

"Ne vous désespérez pas ainsi," dit-il, "et menez-moi près de M. de Kerouez. J'ai vu beaucoup de malades, et peut-être pourrai-je vous rassurer..."

Ces paroles semblèrent relever subitement le courage de la jeune fille. Elle essaya vivement ses yeux et, précédant Gérard dans un assez large corridor, elle ouvrit la porte de la chambre de son père.

M. de Kerouez était étendu sur son lit, qu'on avait roulé hors de l'alcôve profonde. Les deux servantes de la maison essayaient de lui faire respirer des sels et d'appliquer des sinapismes, mais les traits contractés, les lèvres violettes, les yeux à demi ouverts et injectés de sang du malade prouvaient que ces secours étaient restés inutiles.

Alix fit quelques pas dans la chambre et s'arrêta tout à coup.

"Yvonne," murmura-t-elle, "n'est-ce pas grand-mère qui appelle ?..."

La servante prêta l'oreille.

"Non, Mademoiselle, Dieu merci, Madame dort bien cette nuit..." Et c'est une grâce du ciel, car elle tomberait morte si elle voyait son fils ainsi !

Gérard s'était approché du lit et avait regardé attentivement le malade.

"Eteignez ce feu," dit-il briève-

ment, "et ouvrez les fenêtres. Faites chauffer des briques dans la chambre voisine..."

Les servantes obéirent. Il prit alors le flacon qu'il avait apporté, et, avec des peines infinies, parvint à faire entrer quelques gouttes d'élixir entre les dents serrées du malade.

Tout en agissant, il interrogeait brièvement Mlle de Kerouez, qui se tenait tremblante à ses côtés.

"Comment a-t-il été frappé ?

—J'ai entendu un gémissement, un appel inarticulé et le bruit d'un corps tombant sur le parquet," répondit-elle en frissonnant.

"N'était-il pas souffrant ? Ne s'était-il pas plaint dans la journée ?

—Non... Mais peut-être... une mauvaise nouvelle reçue... un sujet de grande inquiétude..."

Elle hésita, joignant convulsivement les mains, et, essayant de dominer son trouble :

"Vous devez me trouver bien peu courageuse," dit-elle d'un ton d'angoisse navrante.

"D'ordinaire je suis plus forte, mais j'ai tant souffert aujourd'hui !"

(A suivre)

SOMMAIRE

France
La crise de l'industrie laitière
Frustrations.—Le manoir des célibataires
L'exploit du Figaro
L'Electeur et nos finances
Les Perce-Neige
Conseil législatif
Parlement fédéral
Petite Gazette
La question irlandaise
Echos & nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Société de Construction Permanente de Québec
J. G. Goudreau
Cour Supérieure—G. F. Maguire
Palme et Semaines Saintes notées à vendre—
L. Brousseau
Avis—Reverend M. Thiboutot
Un chien perdu
Bazar en faveur de l'Eglise Saint-Sauveur de
Québec
Gants de Chevreau.—Behan Brothers
Un logement demandé—John F. Hossack
La Banque Nationale—P. Lafrance
Bazar annuel.—L. L. Paradis, ptre
Le Pain-Killer de Perry Davis
Cathartique composé de Campbell
Elixir tonique de Campbell

CANADA

QUÉBEC, 16 AVRIL 1886

L'ELECTEUR ET NOS FINANCES

L'Electeur disait avant-hier, au cours de ses divagations financières : M. Mercier avait malheureusement raison : les comptes publics accusent un déficit considérable. Les recettes, à la page 10 sont portées, à \$3,133,968.89 et les dépenses à la page 11 à la somme de \$3,155,652.79, accusant un déficit apparent de \$21,683.90.

Voilà une preuve manifeste de la légèreté avec laquelle les écrivains de ce journal traitent les sujets les plus compliqués, ou de leur incurable mauvaise foi dans la discussion des affaires publiques.

Le financier de l'Electeur voit un chiffre en haut de la page 10 des Comptes Publics : vite, il le donne comme le chiffre des recettes réelles. Il aperçoit un autre chiffre en tête de la page 11 : c'est là pour lui la somme des dépenses ordinaires de la province. Et il bâtit sur ce fondement de sable toute son argumentation.

Pesons un peu sur ce fragile édifice. L'Electeur ne donne exactement ni le chiffre des dépenses ordinaires, ni celui des recettes ordinaires. Le chiffre qui apparaît à la page 10 des Comptes Publics, est le chiffre du revenu brut. Mais il faut en déduire plusieurs sommes, que nous devons considérer comme rev-nus extraordinaires. Nous les énumérons comme suit :

Fonds d'emprunt municipal..	\$ 42,671.84
Remboursement, asile St-Jean de Dieu.....	4,500.00
Produit des débetures du Palais de Justice.....	150,000.00
	\$ 197,171.84

Voici donc \$197,171.84 à retrancher du revenu brut. Ce qui nous vient du fonds d'emprunt municipal et des débetures du Palais de Justice ne peut être imputé au revenu régulier, pas plus que le remboursement de sommes qui nous sont dues, ce qui se rapporte plutôt au capital. L'Electeur voudrait déduire encore \$9,670.80 remboursés, dit-il, par la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean. C'est une bêtise. Cette somme n'est pas un remboursement, mais des intérêts payés sur des avances faites par le gouvernement à la compagnie.

La somme de \$197,171.84 retranchée du montant du Revenu brut laisse \$2,936,797.05. Voilà le chiffre réel du revenu ordinaire pour 1884-85.

Passons maintenant aux dépenses. Leur chiffre total est de \$4,056,264.06. (Voir Comptes Publics, page 11.) Mais cela inclut un remboursement de \$300,000 à la banque de Montréal, qu'il faut écarter, nous dirons tout à l'heure pourquoi. Il reste donc \$3,756,264.06. Maintenant, de cette somme il faut déduire les dépenses extraordinaires, comme nous avons déduit les revenus extraordinaires. Voici les chiffres de ces dépenses :

Subsides aux compagnies de chemins de fer.....	\$ 273,182.10
Paiement de comptes en suspens pour le chemin de fer Q. M. O. et O.....	23,526.47
Construction du chemin de fer Q. M. O. et O. pour achat de terrains, etc.....	159,251.54
	\$ 455,960.11

Retranchons encore les montants suivant :

Dépôt de garantie du Québec Central.....	\$ 124,101.21
Construction du Palais de Justice.....	89,777.75
Edifices du Parlement.....	140,000.00
	\$ 353,878.96

Cette somme ajoutée aux dépenses extraordinaires pour les chemins de fer donne un montant de \$809,888.47. Nous estimons qu'il faut déduire encore les dépenses encourues pour les deux commissions royales extraordinaires dans les affaires Mercier-Mousseau, et Mousseau-Charlebois, \$19,706.

En ajoutant tous ces chiffres de dépenses extraordinaires on arrive au total de \$829,544 qu'il faut évidemment retrancher de la somme des dépenses ordinaires. Nous avons vu que la somme des dépenses totales est de \$4,056,264.06. Faisons une simple soustraction et nous avons le résultat suivant :

Dépenses brutes.....	\$ 4,056,264.06
Dépenses extraordinaires.....	829,544.00

C'est là le chiffre réel de nos dépenses imputables au revenu. Le chiffre de nos recettes imputables également au revenu étant de \$2,936,797.05, nous trouvons ce résultat :

Recettes ordinaires.....	\$ 2,936,797.05
Dépenses ordinaires.....	2,936,797.05
Surplus.....	\$ 10,076.09

Le discours du Trône a donc dit vrai, et nos finances sont restaurées, n'en déplaise à l'Electeur.

Quant à l'emprunt temporaire à la Banque de Montréal, voici ce que nous avons à répondre à l'organe de M. Mercier. Il prétend que nous avons emprunté durant l'exercice 1884-85 une somme de \$450,000. C'est vrai ; mais nous avons remboursé durant le même exercice \$300,000. Et la balance est imputable au capital.

Lorsque le discours sur le budget sera prononcé, nos lecteurs verront que nos calculs sont justes, et nos explications bien fondées. Ils verront aussi que les dissertations financières de l'Electeur doivent être pesées au même poids que ses autres écrits.

PETITE GAZETTE

Les revenus du trafic sur le Grand-Tronc, pour la semaine terminée le trois avril courant, ont été de \$305,356, \$11,000 de plus que pour la semaine correspondante de l'an dernier.

La station du Pacifique à Winnipeg sera reconstruite au même endroit qu'auparavant. Le nouvel édifice aura 210 sur 55 pieds et coûtera \$100,000. Les travaux doivent commencer sans délai.

Un syndicat anglais, allemand et américain aurait contracté avec le gouvernement du Mexique pour établir en ce pays, dans le cours d'un an, 600 000 Chinois. Le gouvernement promet un octroi de vingt acres de terre à chaque immigrant chinois.

Nous sommes forcé, par l'abondance des matières, de remettre à demain le compte-rendu de la réunion des délégués des Cercles agricoles. Cette réunion a été d'une importance et d'un intérêt exceptionnels.

M. l'abbé Bayle, l'un des doyens du séminaire de Montréal, doit célébrer cette année au mois d'octobre, ses noces de diamant, le soixantième anniversaire de son élévation à la prêtrise.

M. Bayle, est âgé de 86 ans.

Sa Majesté la reine Victoria a fait télégraphier par Lord Granville, le secrétaire des Colonies, à Lord Lansdowne pour s'informer de l'état de santé de Sir John Macdonald.

Les Perce-Neige

M. Napoléon Legendre, dont la réputation de littérateur n'est plus à faire, vient de livrer à la publicité un petit volume de poésies charmantes, intitulé les Perce-Neige. Nous avons parcouru avec plaisir, et d'un seul trait, ces quelques pages ajoutées à notre littérature nationale. Toutes les pièces y sont marquées au coin de cette originalité, qui est le caractère distinctif de l'auteur et qui souligne son talent. Le vers y est facile, correct : l'idée souvent élevée, et toujours bien rendue.

Il serait assez difficile de préciser

laquelle de ces pièces mérite la palme. Mais de même que dans un bouquet, il y a des fleurs dont le parfum attire davantage, de même dans les Perce-Neige, véritable bouquet de pensées délicates, trouve-t-on des fleurs belles entre toutes. Et à notre avis, ces fleurs se sont celles offertes aux disciples de Saint Ignace et du vénérable Jean Baptiste la Salle.

Nous avons relu plusieurs fois ces vers où M. Legendre laisse parler son cœur. Franchement, il fait bon voir un élève déjà arrivé, exprimer ainsi sa reconnaissance en vers (sans calembour ?) ceux qui furent ses professeurs. Nous en savons d'autant plus gré au poète, que la reconnaissance est peu portée de nos jours. Aussi engageons nous fortement tous les élèves des Jésuites et des Frères, à se procurer le livre de M. Legendre, ne serait-ce que pour lire ces pièces et apprécier à leur valeur ces travailleurs de la pensée, ces ignorés du monde, qui feront demain, des quelque'un, de ces enfants inconnus hier.

EUGÈNE DROLET.

Conseil législatif

Séance du jeudi, le 15 avril 1886.
Présidence de l'honorable M. BOUCHER de LA BRÈRE.
La séance est ouverte à trois heures.

DÉPÔT DE PETITIONS

De la cité de Montréal demandant des amendements à sa charte.

De VICTOR THÉODORE D'ARIGNY et autres de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'un acte constituant l'école de médecine vétérinaire de Montréal.

Des Sœurs de la Charité de Saint-Thomas de Montigny demandant un acte d'incorporation.

De Onésime Boullianne et autres, du comté du Saguenay, demandant qu'un bureau d'enregistrement soit établi à Tadoussac pour le comté du Saguenay, en le détachant, à cette fin, du comté de Charlevoix.

De Pierre Paradis et autres, de Bagotville, comté de Chicoutimi, demandant un acte pour amender la section 8 du chap. 45 de la 39e Victoria, des Statuts de Québec.

D'Ovide Bossé, régistrateur de la 1ère division d'enregistrement de Chicoutimi, et Calixte Hébert, régistrateur de la seconde division, demandant que le cautionnement des régistrateurs soit réduit par un acte à \$2000 lorsque le revenu de leur bureau ne dépassera pas \$1,000 par année.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend M. Garceau et autres, de la paroisse de St-Pierre-les-Bequets, dans le comté de Nicolet, demandant de l'aide pour la construction de certains ponts ;

De certains manufacturiers et autres, demandant des amendements au code de procédure civile ;

Du maire et des conseillers de la ville de Longueuil, demandant des amendements à la charte d'incorporation de la dite ville ;

De la Corporation du Séminaire de Nicolet, demandant des amendements à ses actes constitutifs ;

MESSAGE DU LIÉUTENANT-GOUVERNEUR

M. le PRÉSIDENT.—J'ai l'honneur de faire rapport à la Chambre que je me suis rendu auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec l'adresse du Conseil législatif, en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du trône le 8 du courant, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la réponse suivante :

L. R. Masson,
Honorables Messieurs du Conseil législatif.

Je reçois avec beaucoup de satisfaction la loyale adresse que vous avez votée en réponse au discours du trône, et je vous remercie de l'assurance que vous me donnez de votre bon vouloir et cordiale assistance.

Hôtel du gouvernement,
Québec, 15 avril 1886.

Sur proposition de l'honorable M. Ross, il est ordonné que la réponse de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à l'adresse présentée par cette Chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'honorable M. LAVIOLETTE dépose le rapport suivant du comité des contingents :

Le comité des contingents, auquel a été renvoyé l'examen des comptes de cette honorable Chambre, pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. LAVIOLETTE a été nommé président de ce comité.

Le quorum du comité est réduit à cinq membres.

Le comptable de cette Chambre a soumis ses comptes ; un sous-comité a été nommé pour les examiner et faire rapport.

À fin de mettre le comptable en état de payer l'indemnité des membres de cette honorable Chambre pour la présente session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de quinze mille soixante et cinq piastres (\$15,065).

Le tout humblement soumis,
J. G. LAVIOLETTE,
Président.

Sur proposition de l'honorable M. LAVIOLETTE, il est résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du comptable de cette Chambre, pour la somme de quinze mille soixante et cinq piastres, afin de mettre cet officier en état de

payer l'indemnité des membres de cette

Chambre.
Ordonné, Que l'honorable Orateur et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

La séance est levée.

Parlement fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 15 avril 1886.

M. GAULT demande si aucun régiment militaire de la puissance a fait application pour visiter la Grande Bretagne l'été prochain, à l'occasion de la célébration du 50e anniversaire du couronnement de Sa Majesté.

Le gouvernement va-t-il accorder cette demande ?

Sir ADOLPHE CARON dit que le 5e Royal Écossais de Montréal a fait refusé parce que le régiment en sortant du pays ne serait pas soumis à la loi militaire du Dominion.

En réponse à M. GAULT,

L'hon. M. BOWELL dit que des fraudes considérables dans les douanes ont été commises à Montréal et dans lesquelles des marchands de variétés sont impliqués. Un officier des douanes a fait des arrangements avec les parties intéressées pour le paiement de \$86,000 mais le gouvernement n'a pas ratifié ces arrangements et l'affaire est actuellement l'objet d'une enquête. Le gouvernement a en mains le chèque pour la somme plus haut mentionnée.

L'hon. M. CHAPLEAU désire donner une information supplémentaire à la réponse faite à M. McIntyre relativement à la députation envoyée en Angleterre par l'île du Prince Édouard à propos des termes de l'Union. Une dépêche de Sir Chs. Tupper annonçant qu'il avait été prié d'assister à la conférence entre Lord Granville et la délégation, a été reçue au département du secrétaire l'Etat.

La Chambre se forme en comité pour examiner le bill relatif à l'application de certaines amendes et confiscations.

Lorsqu'il est proposé que ce bill soit lu pour le troisième fois, M. Blake propose en amendement qu'il soit référé à un comité pour l'amender en définissant l'application des amendes.

Motion perdue sur division.

M. BLAKE propose ensuite qu'il soit référé à un comité pour l'amender en limitant sa mise à exécution à la fin de la session prochaine.

Le vote est pris sur cette dernière motion. Il donne le résultat suivant : pour 47, contre 106, majorité pour le gouvernement 59.

Le projet de loi subit alors sa troisième lecture.

À la reprise de la séance, sur la motion pour que la Chambre se forme en comité de subsides, M. Cameron (Huron) propose en amendement qu'il y ait une négligence et mauvaise administration des affaires des sauvages au Nord-Ouest de la part du gouvernement.

L'administration, dit M. Cameron, des affaires des sauvages au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, par le gouvernement actuel est marquée au coin de l'extravagance, de l'incapacité et de négligence coupable.

Sir HECTOR LANGEVIN répond à M. Cameron. Il nie que le gouvernement ait négligé les intérêts et le bien-être des sauvages du Nord-Ouest. Il dit que le gouvernement n'est pas responsable des actes personnels de certains fonctionnaires. Il prétend que le gouvernement n'a pas cherché à priver les sauvages de leurs droits.

M. PATTERSON (Brant) parle en faveur de l'amendement.

Le docteur FERGUSON, MM. O'Brien, Fairbank, Cameron (Middlesex) continuent le débat.

Le vote est pris sur l'amendement Cameron. Il donne le résultat suivant : pour 65 comme 114, majorité pour le gouvernement 49.

POUR.—MM. Allen, Amyot, Armstrong, Auger, Bain (Wentworth), Béchard, Bergeron, Bernier, Blake, Bourassa, Burpee, Cameron (Huron), Cameron (Middlesex), Campbell (Renfrew), Cartwright, Casgrain, Charlton, Cockburn, Cook, Davies, Desaulniers (Maskinongé), Desjardins, Dupont, Edgar, Fairbank, Fisher, Fleming, Forbes, Gaudet, Geoffrion, Giguère, Gilmour, Glen, Guay, Guilbault, Gunn, Harley, Holton, Innes, Irvine, Jackson, King, Kirk, Landerkin, Langelier, Laurier, Li-ter, McCraney, McIntyre, McMullen, Mills, Mitchell, Patterson (Brant), Platt, Ray, Rinfret, Robertson (Shelburne), Scriven, Somerville (Bruce), Somerville (Brant), Springer, Trow, Vail, Watson et Wilson.—65.

CONTRE.—MM. Allison, Bain (Soulanges), Baker (Missisquoi), Baker (Victoria), Barker, Barnard, Beaty, Bell, Benoit, Bergin, Billy, Bloudeau, Bowell, Bryson, Burnham, Burns, Cameron (Inverness), Campbell (Victoria), Carling, Caron, Chapleau, Cimon, Cochrane, Colby, Costigan, Coughlin, Guthart, Daly, Davidson, Desaulniers (Saint-Maurice), Dickinson, Dodd, Dugas, Dundas, Everett, Ferguson, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Fortin, Foster, Gault, Girouard, Gordon, Grandbois, Guillet, Hackett, Haggart, Hall, Hay, Hession, Hickey, Hilliard, Homer, Hurlbut, Jamieson, Kilvert, Kinney, Krantz, Landry (Montmagny), Langevin, Lesage, MacDonald (Kings), Macintosh, MacMaster, MacMillan (Middlesex), McMillan (Vaudreuil), McCallum, McCarthy, McDougall (Pictou), McDougall (Cap Breton), McGreevy, McLean, McNeil, Massue, Montplaisir, O'Brien, Orton, Quimet, Paine, Patterson (Essex), Pinsonnault, Pope, Proulx, Reid, Ripel, Robertson (Hastings), Robertson (Hamilton), Ross, Scott, Shakespear, Shanly, Small, Sproule, Stairs, Taschereau, Taylor, Temple, Thompson (Antigonish), Townshend, Tupper, Tyrwhitt, Valin, Vannase, Wallace (Albert), Wallace (York), Ward, White (Cardwell), White (Hastings), White (Renfrew), Wigle, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Woodward et Wright.—114.

La Chambre s'ajourne à 2.05 heures a. m.

La question irlandaise

Londres, 15.—La chambre des communes ayant permis à Gladstone de présenter son bill relatif au Home Rule la mesure a été publiée aujourd'hui d'après le texte officiel. Le parlement irlandais ne pourra passer aucune loi affectant la paix, l'armée, la guerre, la milice maritime et la défense du royaume et ne s'occupera nullement des entreprises étrangères ou coloniales. Il ne pourra non plus décerner des titres et des honneurs. Le bill est opposé à toute préférence religieuse et pourvoit à ce que la minorité ne soit pas en danger. Le gouvernement de l'Irlande n'aura pas le droit d'imposer les droits de douane et d'accise.

La Reine aura les mêmes prérogatives pour la législature irlandaise que pour le parlement impérial. Elle a le droit de faire construire des forts des arsenaux, etc.

Dublin, 15.—L'Express (conservateur) dit que si le Home Rule est adopté, Gladstone va recommander à la Reine d'amnistier un grand nombre de prisonniers irlandais.

Londres, 15.—M. Henry R. Brand (libéral) proposera le rejet du projet de loi Home Rule, lorsqu'il viendra devant les Communes pour la seconde lecture.

Le budget anglais

Londres, 15.—Sir William Harcourt, chancelier de l'Echiquier, a soumis le budget aux Communes cette après-midi. Il atteste un déficit de 2,642,943 louis. La diminution dans les revenus est surtout due à la diminution des droits sur les alcools. Ils ont donné 971,000 louis au-dessous des prévisions budgétaires et 1,179,000 louis de moins que les recettes obtenues par les alcools en 1884-85. Dans la dernière décade, il y a eu une diminution dans les revenus provenant des alcools de 4,500,000 louis. Cela est dû à un changement dans les habitudes du peuple et à une augmentation considérable de droits sur les articles de confort de la vie.

La diminution dans les revenus provenant des alcools est due pour moitié à l'augmentation des droits sur le tabac.

Les dépenses sont évaluées à 99,480,599 louis et les recettes à 89,885,000 louis. On se propose de combler le déficit en prenant 800,000 sur les 6,750,000 lois applicables à la réduction de la dette nationale qui a été réduite depuis cinq ans de 30,000,000 lois.

On ne se propose aussi d'abolir la taxe sur les brasseries privées dans les cottages, dont le loyer annuel est de moins de 8 lois. C'est là un retranchement dans les revenus de 16,000 lois.

Avec cet arrangement, il y aura un surplus évalué à 258,711 lois.

On se propose pas de faire de nouvelles taxes. Le gouvernement se croit incapable de les diminuer.

La Chambre a adopté le budget.

Les lois de mai

Rome, 15.—On dit que le gouvernement prussien a accepté les propositions du Vatican pour la révision des lois de mai.

La question d'Orient

Constantinople, 15.—La porte a reçu avis de l'Allemagne, la Russie et l'Autriche, qu'elles prennent de nouveaux moyens pour forcer la Grèce à licencier son armée.

Echos & nouvelles

A l'asile

Les propriétaires de l'asile de Beaupont ont fait déblayer le trottoir qui part de l'asile et se rend jusqu'à la ville. Les piétons peuvent maintenant circuler à l'aise.

Convalescent

Les amis de M. J. B. Provost apprendront avec plaisir que ce monsieur est entré en pleine convalescence, et qu'il se rétablit assez promptement.

Jeunes médecins

Le Dr Marquis doit s'établir à Minneapolis ou à Omaha, dans le Nebraska. Le Dr Léonoreau se fixera, dit-on, à Ste-Julie de Somerset.

Profession religieuse

Il y a eu hier matin, au Bon Pasteur, une imposante cérémonie présidée par Son Eminence le cardinal Taschereau. Les demoiselles suivantes ont prononcé leurs vœux :

Mlle Pagé, sœur Marie du Sacré-Cœur.
Mlle Hamel, sœur Marie de Lorette.
Mlle Vézina, sœur St-Hermine.
Mlle Plourde, sœur St-Amédée.

—Lisez toutes les annonces de médecins de printemps, choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

Pour l'Europe

M. F. X. Garneau, de la maison P. Garneau, fils et Cie, est parti ce matin pour l'Europe, par l'Intercolonial. Demain il s'embarquera à Halifax à bord du Parisien.

Chemin de fer du lac St-Jean

Une centaine d'hommes venant des paroisses situées le long du chemin de fer de l'Intercolonial sont arrivés en cette ville, aujourd'hui, pour aller travailler sur le chemin de fer du lac St-Jean.

Nouvelle société

La nomination de M. Jules Larue comme juge, a occasionné un changement dans la société des avocats Larue, Angers et Casgrain. La société sera maintenant composée de MM. Drouin, Angers et Casgrain.

Incendie

Un désastreux incendie a eu lieu hier au pénitencier de St-Vincent de Paul. Le feu origina dans une partie de la bâtisse occupée par les tailleurs et les cordonniers et au moment où les détenus étaient à leur travail. Les autorités croient que ce sont les prisonniers qui ont mis le feu en vue de reconquérir leur liberté. Il n'y a pas eu de panique. Les pertes sont de \$5,000.

Cour Criminelle

L'affaire du vol et assaut sur le Hongrois Mular s'est continuée hier, et la défense a fait entendre ses témoins. Après la charge du juge, les jurés se retirent pour délibérer. Mais ne s'accordant pas, ils restent enfermés pendant toute la nuit. On pense que les prisonniers Berthiaume et Rancour seront acquittés.

L'opinion du capt. Holiwell

Le capitaine Holiwell qui souffrait de la goutte et du rhumatisme vient de donner, au sujet de l'eau de St-Léon, un certificat magnifique qui atteste la vertu de l'eau minérale. On pourra lire dans l'annonce de MM. Gingras, Langlois & Cie, tous les détails de cette merveilleuse guérison. M. M. Gingras Langlois & Cie, sont les seuls agents pour la vente de cette Eau dans toute la Puissance.

—Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

Remerciements

Nos remerciements à M. le capitaine Holiwell pour l'envoi du Young Ladies Journal, numéro du mois de mai. Cette publication est très intéressante.

Morts subites

Madame Flore Lépine épouse de M. Isidore Paradis, est morte subitement mercredi soir à sa résidence coin des rue St-Ours et Théophile, St-Sauveur. La défunte était âgée de 67 ans. Elle a succombé à une maladie de cœur.

—On mande de Ste Marie Beauce qu'un cultivateur du nom de Charles Perron est mort subitement mardi matin.

Il était allé soigner ses animaux à la grande, lorsqu'en rentrant dans sa maison, il tomba comme foudroyé sur le parquet.

On lui donna les soins les plus pressés, mais tout fut inutile il était mort.

Le défunt était âgé d'une cinquantaine d'années.

A travers la glace

Hier, un cultivateur de L'Ange Gardien, nommé François Côté, a perdu cheval et voiture, et a failli périr lui-même, à travers la glace, près de cette paroisse.

Honneur au mérite

C'est par une étrange erreur qu'on nous a fait dire avant-hier que M. A. B

de la résidence du révérend E. W. Sewell, rue St-Ursule. L'un d'eux, jeune homme d'environ dix-huit ans et nommé Louis, l'orgue, se trouvant sur le trottoir, a été tout à coup par la tête une barre de fer pesant à peu près vingt-cinq livres, qui est tombée de l'échafaudage sur lequel travaillaient ses compagnons.

L'infortuné s'est effaissé sans connaissance sur le trottoir, et les autres ouvriers, parmi lesquels son frère, se sont hâtés de descendre lui porter secours. D'une large blessure au crâne le sang s'échappait en abondance, mais on parvint à lui faire reprendre ses sens et on le transporta chez son frère, rue Falard, terrain Bédard.

Le Dr Jolicœur, qui fut mandé de suite, examina la blessure, et en constatant sa gravité il requit l'assistance du Dr Lemieux. Tous deux jugèrent alors prudent de faire venir le Père Barou qui exerça son ministère, puis le pansement eut lieu.

Le blessé avait le crâne fracturé et les médecins extrayèrent de la plaie une esquille longue d'un pouce.

L'état de l'orgue est très risqué, vu les complications qui peuvent survenir. L'entrepreneur M. Barbeau, a fait en cette malheureuse circonstance, tout ce qu'il pouvait faire pour le blessé.

Onguent et Pilules Holloway

Toutes les personnes affligées, de maux de jambes, plaies, ulcères et de maladies de peau et qui, par ignorance ou autres raisons, n'ont pas eu recours au traitement chirurgical, peuvent être guéries en faisant usage des purifiants, adoucissants et curatifs remèdes Holloway. Pour toutes les maladies externes, ce merveilleux Onguent donne les meilleurs résultats, en arrêtant l'inflammation, nettoyant les ulcérations et en restaurant une bonne santé. Les douleurs internes, les tortures rhumatismales et gouteuses les articulations dilatées, les gonflements scrofuleux et les muscles contractés sont guéris par d'actives frictions sur la peau avec cet Onguent. Dans toutes les affections sérieuses ou de longue durée, il faudra prendre, en même temps, des Pilules pour déraciner les derniers germes des dérangements et parvenir ainsi au résultat désiré.

OPINION DE CAPT C E HOLIWELL

MM. GINGRAS, LANGLAIS & Co

Seuls agents de la Puissance, Québec

MESSIEURS.—J'ai le plaisir d'attester l'incalculable bénéfice que j'ai tiré de la justesse célèbre eau St-Léon.

Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885 j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte que des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter. L'année dernière, j'ai fait l'essai de votre célèbre eau St-Léon, et j'ai régulièrement continué à en faire usage.

Je dois déclarer que pendant le dernier douze mois je n'ai plus ressenti les atteintes de mes anciens ennemis de quelque manière que ce fût.

Bien à vous.
CAPT. C. E. HOLIWELL.
Québec, 16 Avril 1886. 187

Société de Construction Permanente de Québec.

Le premier de Mai prochain et après, la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi-annuel de deux pour cent sur le fonds capital.

Le livre des transferts d'actions sera fermé du vingtième au trentième jour d'avril courant inclusivement.

J. G. GOURDEAU, Secrétaire.
Québec, 14 Avril 1886.—15 j 384

CANADA
Province de Québec
District de Gaspé
Co de Bonaventure.

Le sixième jour d'Avril 1886.
Devant le Procureur de la Cour Supérieure, agissant, en l'absence du District, d'un juge de la dite Cour.

"The Merchant's Bank of Halifax" (ci après) et incorporé agissant comme tel, ayant son principal bureau d'affaires en la cité d'Halifax, Province de Nouvelle-Ecosse, et une agence à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, et ailleurs en Canada, tous les nom et raison de LeBoutillier Frères.

Philip Gosset, Philip DuHarme et Clément Nicolle, tous de l'île de Jersey, en Europe, marchands et co-associés, faisant affais comme tels à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, et ailleurs en Canada, tous les nom et raison de LeBoutillier Frères.

Intimés
V U la requête de "The Merchant's Bank of Halifax", et l'affidavit au soutien d'elle, par laquelle il appert que les Intimés sus-dits, résident dans l'île de Jersey, en Europe, sont endettés envers la dite "Merchant's Bank of Halifax" en une somme au-dessus de deux cents piastres courant, qu'ils ont cessé leurs paiements, et demandant à ce qu'un cardeon soit nommé aux biens et effets des dits Intimés.

Il est ordonné que par un avis à être inséré deux fois dans le "Morning Chronicle" un papier nouvelle publié dans la langue anglaise en la cité de Québec, et deux fois dans le "Courrier du Canada", un papier nouvelle publié dans la langue française aussi en la cité de Québec, les dits Intimés soient appelés à comparaître sous six semaines de la dernière insertion de tel avis, et montrer cause, si cause il y a, contre la dite Requête.

(Signé) **G. F. MAGUIRE,**
P. G. S.
Vraie copie
L. E. DANJOU,
Proc. de la Requête.
Québec, 15 Avril 1886.—2 f 385

PALMES

ET

Semaines Saintes notées EN VENTE AU BUREAU DU "Courrier du Canada."

Bazar

En faveur de l'Eglise Saint-Sauveur de Québec.

Avec la bienveillante autorisation de son **EMINENCE LE CARDINAL** Archevêque de Québec, R. R. P. Oblats se proposent d'ouvrir, l'été prochain, un Bazar pour la restauration intérieure de leur église.

Voici les noms des Dames et Demoiselles qui ont eu la bonté d'accepter la charge des tables :

Table de la Sainte Famille.
Mesdames Veuve Basile Vaillancourt, Michel Robitaille, Siméon Langlois, Pierre Verret, fils, S. Arel, A. Dugal, Dombroski, Veuve Zéphirin Poitras, P. X. Sanschagrin, F. A. Lafond, Jos Barbeau, Prosper Gravel, Laurent Moisan, Ch. Vesina et Delle Marie Bigauette et Sansagron.

Pour la table des Fraîchissements,
Mmes P. Roy, E. Dolbe, Drouin.

Table St-Joseph ou table des congréganistes
Mesdames Jacques, Lafond, Hicard, Lamonde, Fournel, Royer, Evariste Vesina, Napoléon Morancy, Louis Lachance, George Robitaille, Albert Piquet, François Barbeau, Milos Z. Laroche et Lynch.

Table St-Jean-Baptiste.
Mesdames Félix Fortin, Alexis Laliberté, P. X. Audibert, F. Fraser, Louis Grenier, Miles Joseph Lachance, J. B. Dugal, A. Deschêpe, Théophile Dussault, Théodore Alain, Narcisse Matte, Félix Marois, Léonore Bédard, Olivier Giroux.

Tal le du Tiers-Ordre
Mesdames Louis Lapine, Narcisse Manguy, Marcel Robitaille, Z. Pouliot, L. Falard, J. Lafrance, Label, Jos. Trudelle, et Delle St-Antoine.

Table du Rosaire Vivant.
Mesdames Magl. Giguère, J. A. Hamel, Olivier Bacon, Louis Blouin, Col. Fortin, Th. Gagnon, Nap. St-Pierre, Chs. Lafond, Zeph. Fortier, Ferd. Marois, Arth. Drolot, Elz. Beaumont, Wilfrid Pampalon, William Bourée, Naz. Dubois.

Table des Enfants de Marie.
D. H. Les Zois Petit, Marguerite Bileau, Marie Pequette, Claudia Godin, Sophie Verrette, Emile Lavigne, Marie Langevin, Léa Marois.

N. B. Les personnes désireuses de contribuer à cette belle et bonne œuvre, sont priées de vouloir bien remettre leurs offrandes à ces Dames et Delles ou au R. P. Grenier, directeur du Bazar.

Québec, 12 avril 1886. 381

EUGÈNE HAMEL artiste-peintre,

élève de Monsieur Mariani, peintre du roi d'Italie.

A l'honneur d'informer Messieurs les curés et le public qu'il a ouvert son atelier en haut de la caisse d'Economie de Québec, rue St-Jean, et qu'il est prêt à exécuter toutes commandes de tableaux religieux, portraits en couleur et à l'huile d'après nature, et portraits au crayon d'après photographies.

13 juillet 1885 6m

Grand Bazar

EN FAVEUR DE

L'ÉGLISE DE SAINTE-PÉTRONILLE

SOUS LE

Patronage de Ste Philomène

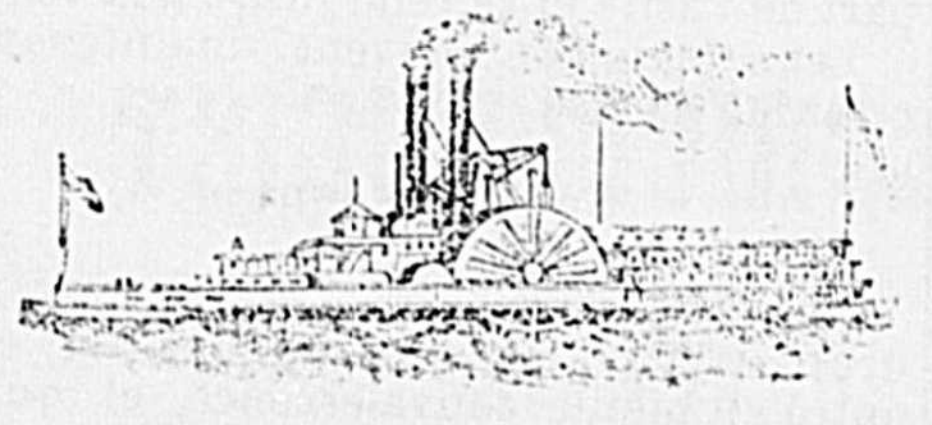
LES personnes dévouées au culte de Ste Philomène, ont vu avec bonheur l'église de Sainte-Pétronille devenir de plus en plus un sanctuaire privilégié de l'illustre Thaumaturge, par suite de nombreuses faveurs obtenues au moyen de l'huile de la lampe qu'on y entretient jour et nuit devant les reliques et la statue.

Presse par les vives sollicitations de plusieurs d'entre elles, nous nous sommes déterminés à préparer, sous le patronage de cette grande Sainte, avec la bienveillante permission de Son Eminence le cardinal Tascheran, archevêque de Québec, un grand Bazar, en faveur de cette église, l'été en 1871, et dont l'intérieur n'est pas encore terminé, faute de ressources suffisantes.

Ce bazar, qui aura lieu dans le cours du mois de juillet, est déjà en pleine voie d'organisation, grâce au zèle actif et industrieux de Mesdames Les Falar, Isaac Gourdeau, Joseph Gourdeau, Magloire Groulx, Honoré Du-sault et Napoléon Lemieux, de Sainte-Pétronille.

Les amis de notre œuvre sont priés de faire parvenir à une de ces dames ou au sous-signe, tous les objets d'art, d'utilité ou d'agrément que leur générosité ou leur reconnaissance envers Ste Philomène, pourrait nous destiner.

A. G. H. PAQUET, Prétre curé.
Québec, 27 mars 1886 375



TRAVERSE DE QUÉBEC À LÉVIS

QUÉBEC. | LÉVIS

Pour le chemin de fer Intercolonial

A. M.	P. M.
7.30 Malle pour Halifax.	2.00 Malle de la Rivière du Loup.
8.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.	
11.00 Malle pour la Rivière du Loup.	
P. M.	
5.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.	

POUR LE QUÉBEC CENTRAL.

A. M.	A. M.
12.30 Express pour Sherbrooke.	11.00 Mixte de Saint-Joseph.
P. M.	P. M.
1.30 Mixte pour St-Joseph.	4.00 Express de Sherbrooke.

Québec, 21 janvier 1886.

UN LOGEMENT DEMANDE

Pour nos importations du printemps.

VENTE A BON MARCHÉ.

LAMPES TRÈS COMMODES 20c
BELLES LAMPES, de 25c. à
Lampes pour grandes tables de 65c. à
Lampes de passage, de 85c. à
Boules lampes de saie avec abat-jour de \$1.00
Lampes pour le service des autels.
Verrerie pour le service des autels.
Verres à eau, Bière, Zephyr, Muslin, Soda, Vin, Etc.
Champagne, Claret, Hock Porto, Sherry, Etc.

JOHN F. HOSSACK,
Dépôt d'huile Asralé,
56, RUE PARADISE.
Québec, 6 avril 1886

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE
et BURTON,

QUARTIER MONTCALM,

QUÉBEC

Québec, 6 mai 1886 378

Le piano NEWCOMBE.

LE PIANO **NEWCOMBE** a remporté la médaille d'argent sur tous ses concurrents, les pianos de l'Europe et de l'Amérique à

La grande Exposition de la Nouvelle-Orléans en 1885,

avec le rapport du juré d'examineurs comme étant de première qualité de main d'œuvre, pour l'égalité de son et pour EXCELLENCE en général au point de vue musical et mécanique de l'instrument.

Ce PIANO a aussi obtenu le premier prix à

L'EXPOSITION DE KINGSTON EN 1885

sur tous les pianos Canadiens, Allemands et Américains.

Sanctionnés par d'illustres artistes tels que "Otto Bendix, autrefois pianiste à la Cour de Sa Majesté le Roi de Danemark et premier professeur du Conservatoire Musical de Copenhague, Carl Mertens gradué du Conservatoire Royal Leipzig Germ. ny, G. M. Shady, Directeur en musique, professeur de la chaire de musique à l'Université du Collège de la Trinité, Toronto, Edward Fisher, Organiste de l'Eglise St-André et directeur de la Société de Chœur de Toronto. Aussi de W. Waugh Lander, Florence Margatt, W. H. Pilecher, J. S. Parker, et autres."

Ce PIANO est fait pour servir dans les salons, les salles d'assemblées et les bo. d'airs. Il est en usage dans toutes les écoles, les conseils et les collèges. Il est clos si par les professeurs, tant par la puissance que par la beauté du son. En un mot le PIANO **NEWCOMBE** est préféré à tous les autres par toutes les cantatrices pour sa beauté et sa douceur dans l'accompagnement du chant.

Bernard & Allaire,
77 et 79, rue St-Jean,
HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

Le seul établissement dans la ville ayant le téléphone.
Québec, 19 février 1886. Z

J. & W. REID

FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA

PAPETERIE DE LORETTE
FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer

A la Papeterie du Pont Rouge
On fabrique les cartons en bois, pour boîtes carton de pailles, et pulpe de bois.

M. M. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, écrits pour reliures, tapisseries.
Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de moulin, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de vieux cartons, chaudières, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.
Québec, 16 octobre 1882 A



Mort aux Rats.

SOURIS, COQUERELLES, PUNAISES, BARBEAUX, FOURMIS et toutes sortes de vermines. Les hôtels, les résidences privées et les greniers sont débarrassés dans une seule nuit. Il n'y a pas de danger à s'en servir, il ne renferme pas de poison. S'exterminer de Parsons, 15c., par la malle, 20c.
WEEKS & POTTER, Boston, Mass.
Québec, 9 septembre 1885—1an. 275

DEMANDE.

UN JEUNE HOMME demande de l'emploi dans un magasin de marchandises sèches pour porter les paquets, et pour se rendre utile au magasin. Ce jeune homme peut fournir de bonne recommandation.
S'adresser au bureau du Courrier, rue Buade, No 9.
Québec, 16 mars 1886. 366

SECONDE EDITION

L'honorable M. Ross a reçu hier une députation des directeurs et des amis de la société de colonisation du lac Témiscamingue, consistant des évêques d'Ottawa et de Pembroke, du Rév. Père Gendreau, président de la société, l'évêque Desjardins et M. Campeau d'Ottawa, et MM. Duhamel, Poupore et Desjardins, M. P. P.

On se propose d'établir une ligne de steamers entre Mattawa et le lac Témiscamingue, distance de 150 milles, et de construire un chemin de fer de huit milles de longueur qui communiquera avec les bateaux pour surmonter l'obstacle offert par les rapides du Long Sault.

Le gouvernement a déjà accordé \$3,200 par mille pour la construction du chemin, et le but de cette entrevue était d'obtenir de nouveaux secours du gouvernement provincial. L'hon. M. Ross a promis de prendre la chose en considération et de la soumettre à ses collègues.

Nos pèlerins de Terre-Sainte

Une lettre que je viens de recevoir de M. l'abbé Brochu, directeur du pèlerinage, datée de Marseille 29 mars, me donne des détails de leur voyage que leurs parents et amis se ont heureux de connaître. Après avoir rapporté les incidents de leur traversée de l'Océan, que vos lecteurs connaissent déjà, M. Brochu continue :

"Partis de Paris le mercredi, au lieu du jeudi comme nous devions le faire, nous reprenons le temps perdu sur le reste de la route.

"Arrivés à Lourdes, une journée plus tard, nous sommes très bien reçus par les PP. de l'Immaculée Conception qui nous attendaient. Nous avons une messe de pèlerinage à la basilique à 8 h. notre artiste, M. l'abbé Martel, monte à l'orgue et étonne les Pères avec tous les auditeurs par son savoir-faire. Après la messe, s'lut du St-Sacrement et procession à la Grotte au chant de l'Ave maris Stella. L'un des Pères nous adresse là une touchante allocution, puis sur l'invitation des bons Pères, nous allons prendre le dîner avec eux. Comme vous le voyez, ces bons religieux méritent une mention honorable pour la magnifique réception qu'ils nous ont faite.

"Nous sommes tous bien portants et contents, bien que nous voyagions un peu vite. Nous partons demain pour Gènes, et dimanche nous nous embarquons à Brindisi pour Alexandrie."

"C. S. Brochu, Ptre."

D'un autre côté, une lettre que je viens de recevoir du Rév. P. Frédéric, dont les habitants de St-Roch et de plusieurs paroisses du district des Trois-Rivières gardent encore un si vif souvenir de ses touchantes prédications, m'avertit que nos pèlerins sont attendus à Jérusalem, et que les bons Pères franciscains se chargeront eux-mêmes de leur transport de Jaffa à la Ville Sainte. Cette nouvelle m'a d'autant plus réjoui, que je redoutais quelque mécompte pour cette partie du trajet, dans le cas où l'arabe avec lequel j'ai fait mes arrangements, viendrait à manquer à sa parole, en laissant mes voyageurs dans l'embarras. Je n'ai plus maintenant d'inquiétude à cet égard.

M. Brochu était encore, à la date de sa lettre, dans l'ignorance de ce qui s'est passé chez lui; l'incendie de son église ayant eu lieu au moment où il s'embarquait à New-York. Il n'apprendra la triste nouvelle qu'à Jérusalem, et peut-être encore plus tard.

M. l'abbé Martel, dont il question plus haut, est curé de Ste Anne de Kankakee, la paroisse même de l'apostat Chiniquy dans le diocèse de Chicago. M. Martel est un musicien distingué, il fait le pèlerinage de Terre-Sainte et doit au retour rester à Paris, ayant été demandé pour professeur au collège de St-Mandé que les Cleres de St-Viateur tiennent là.

MM. Turcot, l'un curé de l'île Perrot et l'autre vicaire au Sacré-Cœur de Montréal, sans faire partie du pèlerinage, suivent nos voyageurs.

L'abbé PROVANCHER.

La catastrophe de St Cloud

76 personnes tuées—Plus de 150 blessées

St Cloud, Minn. 15—La ville a été éprouvée hier par une calamité, dont les horribles détails sont sans précédent. Chaque heure apporte de nouvelles preuves de la terrible action des éléments.

A 4 hrs hier après-midi, de gros nuages noirs se formèrent au-dessus des collines au sud-ouest de la ville et s'abattirent avec une terrible vélocité sur les faubourgs de l'ouest.

Les nuages, chassés par le vent, étaient bas, couraient et étaient accompagnés d'un grondement éclatant et

d'un bruit de craquement. Les nuages avaient la forme d'un entonnoir, la pointe dirigée vers la terre et qui redoublait en morceaux tout ce qui se trouvait sur son passage.

Les citoyens eurent à peine le temps de se réfugier dans leurs caves que planches, bardeaux, briques et autres débris volèrent dans l'air, allant se perdre et s'entasser pêle-mêle dans tous les coins de la ville.

L'ouragan venait du sud-ouest, se dirigeant vers le nord-est jusqu'à ce qu'il eût atteint la rivière, dont il longea les rives jusqu'à Sauke Rapids, traversant le centre de cette localité.

Les gens n'étaient prévenus du danger que lorsqu'il était sur eux et que l'ouragan les soulevait et les brisait en mille débris. Sur toute la longueur de la zone traversée par le cyclone et qui avait un quart de mille de largeur, la terre était labourée. Les cris et les plaintes des blessés déchiraient l'air et le sol était jonché de cadavres.

St-Cloud, 15— Quand le train de secours de St-Paul de Minneapolis arriva ici hier soir, les médecins venus à bord de ce train pour donner leurs soins aux victimes se mirent aussitôt à leur besogne. A l'hôpital St-Benedict, on les blessés avaient été transportés, il se passa des scènes déchirantes.

28 personnes blessées avaient été transportées à l'hôpital et hommes, femmes et enfants, gisaient, débris informes baignant dans leur sang, la figure noircie, les bras et les jambes fracturés, le crâne déchiré, le corps lacéré.

A la salle des machines, transformée temporairement en morgue, un spectacle encore plus triste s'offrait aux regards, 18 cadavres étaient étendus, en deux rangs sur le plancher tandis que des citoyens, l'anxiété peinte sur leurs traits parcouraient les rangs de cadavres, cherchant à reconnaître, à l'aide de la lumière d'une faible lanterne un parent ou un ami disparus dans ces figures défigurées dans plusieurs cas méconnaissables.

Les dégâts par le cyclone à St-Cloud sont évalués à \$125,000 à \$120,000.

On mande de Rice's Station qu'une maison dans laquelle on était en train de faire des noces a été frappée par l'ouragan et que vingt personnes ont été tuées.

Toutes les maisons d'affaires à Sauke Rapids ont été détruites. Seul l'hôtel-de-ville est resté intact. Vingt-deux cadavres y ont été recouverts des ruines de même qu'un grand nombre de blessés. Les dégâts causés sont d'au moins \$300,000 et il n'y a pas un sou d'assurance.

Un cyclone s'est abattu hier après-midi, à quatre heures sur Evira, Iowa démolissant plusieurs maisons. Une seule personne a été blessée. A Council Bluffs, où l'ouragan a passé également cinquante maisons ont été renversées.

Gants de Chevreau

GANTS DE CHEVREAU

GANTS DE CHEVREAU

600 DOUZAINES de gants de Chevreau pour dame.

Les prix variant de

\$1.60 à \$5.00 la paire!

Assortis en

Noir,

De Couleur.

NUANCES D'OPÉRA.

AUSSI

35 douzaines de gants de Chevreau pour hommes valant \$1 10 la paire

TOUS RÉDUITS A

50 cts la paire.

Pour faire de la place.

Behan Brothers.

AVIS

Toute personne ayant des réclamations contre la succession d'essire Frs Pilote, de son vivant curé de St-Augustin, est priée de les présenter d'hui au 1er mai prochain. Nous prions respectueusement les personnes endettées envers la dite succession de régler avant la date susdite.

J. B. THIBOUTOT, Ptre, Desservant, exécuteur testamentaire
St-Augustin, 12 Avril 1886
Québec, 14 avril 1886—15 f 382

Un chien perdu

UN chien à poil jaune, appartenant à M. L. N. J. De Lasalle, est disparu en cette ville hier. La personne ou les personnes qui l'auront trouvé sont priées de le remettre à l'Ecole de la cavalerie à la citadelle. Une récompense libérale sera donnée. Ce chien a un oeil de crevé.
Québec, 14 avril 1886.—3 f 383

A vendre.

A PRIX MODÉRÉS et à des conditions faciles et avantageuses, 260 arpents de terre en superficie, situés en la paroisse de St-Nicolas, savoir: 80 arpents au 1er Rang; 30 arpents (terre à bois) au 2ème Rang; et 150 arpents au 4ème Rang; avec maisons et granges dessus érigées, circonsstances et dépendances.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

CHS CINQ-MARS.

Québec, 12 mars 1886—1 m 381

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans le STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois! Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresser BAXTER & CIE, Banquiers 17, Rue Wall, New-York

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"Messieurs. Mon père demeure à Glover Vt. Il a beaucoup souffert des scrofuleux, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la **SALSEPAREILLE D'AYER**. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de non-bien-être,

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 2.30 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 5.17 et à Montréal à 9.10 p. m.

Train Express direct à 10 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 1.50 h. a. m., et à Montréal à 6.30 h. a. m.

Train Mixte à 9 h. a. m., arrivée à Trois-Rivières à 7.45 a. m., et à Montréal à 3.00 p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

GRAND-TRONC

2.00 P. M. — Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M. — Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Moncton et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAO ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 a. m. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond, arrivant à 10.00 a. m.

4.00 p. m. Train de la Malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p. m.

Allant au Sud

6.00 a. m. Train de la malle de la Rivière à Pierre pour Québec, arrivant à 9.55 a. m.

3.00 p. m. Train mixte laissera St-Raymond pour Québec, arrivant à 6.30 p. m.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 11 p. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 a. m. et à Sherbrooke à 6.15 p. m.

De Lévis à St-François, Beauce : départ de Lévis, train mixte à 3.00 p. m. Arrive à St-François à 8.00 p. m.

Départ de St-François à 5.00 a. m. Arrive à Lévis à 10.00 a. m.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.00 a. m.

Pour la Rivière-du-Loup à 11.25 p. m.

Pour la Riv. du Loup à 5.25 p. m.

Ces trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux Arctic et Pilot font le trajet entre Québec et Lévis tous les 7 heures, depuis 6 h. a. m., à 7 heures p. m. Prix 10 cents.

TRAVERSE DE QUÉBEC À LÉVIS

QUEBEC | LÉVIS

Pour le chemin de fer Intercolonial.

A. M. P. M.

7.30 Malle pour Halifax.

8.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.

11.00 Malle pour la Rivière du Loup.

P. M.

5.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.

Pour le Québec Central

A. M. 12.30 Express pour Sherbrooke.

P. M. 1.30 Mixte pour St-Joseph.

A. M. 11.00 Mixte de Saint-Joseph.

P. M. 4.00 Express de Sherbrooke.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUEBEC | STATION DE LÉVIS

P. M. 7.00 Malle de l'Ouest.

1.30 Express pour l'Ouest.

P. M. 1.45 Express venant de l'Ouest.

7.30 Malle pour l'Ouest.

Voyages Intercoloniaux pour fret La glace et le temps le permettant.

TARIF DES CHARIETTES	
Voyage à un seul cheval	Voyage à deux chevaux
1 ou 2 personnes	1 ou 2 personnes
3 ou 4 personnes	3 ou 4 personnes
1 ou 2 personnes	1 ou 2 personnes
3 ou 4 personnes	3 ou 4 personnes
1 personne	1 personne
2 personnes	2 personnes

J. & W. REID.

VENTE SANS RÉSERVE.

TOUT SPÉCIALEMENT POUR LES DAMES.

1500 Vrs de velours noir et de couleur de différentes largeurs que nous offrons à 10 % au-dessous du prix en gros.

Les dames et le public en général sont invités à venir nous faire une visite. Quant à la quantité, nous leuons donnerons satisfaction.

Une visite est sollicitée.

J. & W. REID,
98 et 100, rue St-Paul, Québec.
Québec, 19 octobre 1885.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale.
- 2 Ste Anne et Auteuil.
- 3 Grisons et Ste Geneviève.
- 4 Haldimand et St Louis.
- 5 Jardins et Ste Anne.
- 6 Basse et Fort.
- 7 S. Eustache et S. Georges.
- 8 Ste Famille et Hébert.
- 9 Séminaire de Québec.
- 10 Ste Juliette d'Artigny.
- 11 Ste Jean et Collins.
- 12 Palais et Mac-Mahon.
- 13 S. Jean et S. Stanislas.
- 14 S. Jean et S. Stanislas.
- 15 Chantier Dinning, (Champlain).
- 16 Epicerie Taylor.
- 17 rue Champlain, 474.
- 18 S. Jean et Sutherland.
- 19 Duguay et S. Olivier.
- 20 Maison Giblin (Champlain).
- 21 rue Champlain, 103.
- 22 Dalhousie et Arthur.
- 23 Côte de la Montagne, au bas.
- 24 Saul-Lamont et S. Jacques.
- 25 Côte Dambourges et S. Paul.
- 26 S. François, rue S. Paul.
- 27 Lemesurier, rue S. Paul.
- 28 Marché S. Paul, station.
- 29 Prairie et S. Dominique.
- 30 Fossés et Pont.
- 31 S. Valier et la Chapelle.
- 32 L'Eglise et S. Joseph.
- 33 Dorchester et N. D. des Anges.
- 34 S. Valier et Belleau.
- 35 Colomb et Nelson.
- 36 S. Anselme et S. Joseph.
- 37 Caron et la Reine.
- 38 Reine et Couronne.
- 39 Arago et Jurgon.
- 40 Reine et Pont.
- 41 S. Dominique et S. François.
- 42 Dorchester et Ryland.
- 43 Artillerie et Ste Julie.
- 44 S. Augustin et S. Patrice.
- 45 S. Patrice et Berthelot.
- 46 Artigny et S. Amable.
- 47 rue S. Amable, Bon Pasteur.
- 48 Grande Allée, Ste Brigitte.
- 49 S. Jean et Salaberry.
- 50 Ste Claire et Richelieu.
- 51 S. Jean et Ste Geneviève.
- 52 Robitaille et Latourville.
- 53 S. Augustin et S. Georges.
- 54 Parlement.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1885-Arrangements d'Hiver-1886

Le 16 LUNDI, le 16 NOVEMBRE 1885, les trains de cette voie ferrée circuleront chaque jour [les dimanches exceptés.] comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Pour Halifax et St-Jean..... 8.00 A. M.
Rivière-du-Loup..... 11.25 A. M.
Rivière-du-Loup..... 5.25 P. M.

Les trains arriveront à Lévis

De la Rivière-du-Loup..... 5.00 A. M.
Rivière-du-Loup..... 1.47 P. M.
Halifax et Saint-Jean..... 6.45 P. M.

Le char Pullman, quittant Pointe Lévis, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, se rend jusqu'à Halifax, et celui partant les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS arrive à St-Jean.

Les trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

On peut se procurer des billets et obtenir des informations sur la route, le prix du fret et des passagers chez

T. LAVERDIÈRE,
49, rue Dalhousie, Québec
D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 26 mai 1885.
Québec, 14 novembre 1885 1105

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE.



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent force et la santé aux constitutions faibles, sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, excoressances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 6d., 11s. 2s., et 3s. chaque boîte et pot, et au Canada à 35 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS. — Je n'ai pas d'agents, mais j'ai des correspondants dans toutes les villes du Canada. Les personnes qui ont des affaires à traiter avec moi, doivent s'adresser à mes correspondants, ou à moi-même, à l'adresse suivante : 533, OXFORD STREET, LONDRES, ou à mon correspondant à Québec, 2 novembre 1881 — 1 an.

Ornements domestiques.

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. FRANÇOIS MARTEL, de l'ANCIENNELORRETT, qui s'occupe de l'entretien des jeunes arbres destinés à orner les demeures des maisons. Il offre de planter 1000 arbres de 6 à 8 pieds de hauteur et d'autres arbres d'ornement, et cela à des conditions faciles.

M. MARTEL désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il peut fournir de ORMES MAGNIFIQUES à bon marché.

Québec, 12 octobre 1885. 287



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Males

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1885—ARRANGEMENTS D'HIVER—1886

LES lignes de cette compagnie se composent de 12 vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivage pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Vaisseau	tonnage	Commandants
NUMIDIAN.....	6100	en construction
PARISIAN.....	5400	Capt James Wylie.
SARDINIAN.....	4650	Lt Smith R N R
POLYNESIAN.....	4100	Capt J Ritchie.
SARMATIAN.....	3600	" J Graham.
CIRCASSIAN.....	4000	" W Richardson.
PERUVIAN.....	3400	" H Wylie.
NOVA SCOTIAN.....	3300	" H R Hughes.
CASPIAN.....	3200	Lt R Barrett R N
CARTHAGINIAN.....	4600	Capt A Macneil.
SIBERIAN.....	4600	" R P Moore.
NORWEGIAN.....	3531	" J G Stephen.
HIBERNIAN.....	2700	" John Brown.
AUSTRIAN.....	2700	" J Ambury.
NESTORIAN.....	2700	" W Dalziel.
PRUSSIAN.....	3000	" A McDougal.
SCANDINAVIAN.....	3000	" John Paik.
BUFFON AYREAN.....	3500	" J Scott.
COREAN.....	4'00	" C J Menzies.
GRECIAN.....	3600	" C E Le Gallais.
MANITOBAN.....	3150	" R Carruthers.
CANADIAN.....	2600	" John Kerr.
PHOENICIAN.....	2600	" D McKillop.
WALDENSIAN.....	2600	" D J James.
LUCERN.....	2200	" W S Main.
NEWFOUNDLAND.....	1500	" C Mylius.
ACADIAN.....	1350	" F McGrath.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service de la Malle de LIVERPOOL

De Liverpool à Portland via Halifax	Steamers	De Portland à Liverpool	De Halifax à Liverpool
Jeudi 14 janv.	Sarmatian.....	Jeudi 4 février	Sameli 6 février
21 janv.	Peruvian.....	11 fév.	13
28 janv.	Polynesian.....	18 fév.	20
11 fév.	Caspian.....	4 mars	6 mars.
25 fév.	Circassian.....	18 mars	20
4 mars.	Peruvian.....	25 mars	27
11 mars.	Polynesian.....	1 avril.	3 avril.
25 mars.	Circassian.....	15 avril.	17
8 avril.	Sardinian.....	19 avril.	1 mai.
15 avril.	Peruvian.....	6 mai.	8

PARTANT DE HALIFAX A

DEUX HEURES P. M., ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de l'Ouest.

Prix du passage de Québec via Halifax : Cabine..... \$82.65, \$78.00 et \$83.00

1. Suivant les accommodements.

Intermédiaire..... \$39.00

Entrepont..... Au plus bas prix.

Les vapeurs du service de LA LIGNE GLASGOW

De Glasgow	Steamers	De Philadelphie vers le	De Boston vers le
Jeudi 11 février.	Scandinavian.....	4 mars.	
Vendredi 19 février.	Prussian.....		Lundi 8 mars
26 fév.	Norwegian.....	Vendredi 19 mars	
Mercredi 3 mars.	Siberian.....		Samedi 20 mars
Vendredi 12 mars	Hibernian.....	Vendredi 2 avril.	
Mercredi 17 mars	Carthaginian.....		Samedi 3 avril.
24 mars	Waldensian.....		10
31 mars	Scandinavian.....	21 avril	Samedi 24 avril.
7 avril	Siberian.....		

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.

Il y a à bord de chaque navire un médecin. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & Co,

Agents, Québec, 23 mars 1886.

Bazar annuel

DE l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, et de MM. les Membres du Clergé.

LE PUBLIC est respectueusement informé que le Bazar annuel en faveur des pauvres de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus se tiendra au commencement de SEPTEMBRE prochain, à la salle Jaques-Cartier.

Les personnes ayant quelques articles à offrir sont priées de les adresser à l'Hôpital du Sacré-Cœur, ou aux Dames directrices du bazar dont les noms suivent :

Table St-François d'Assise. — Mmes P. D. Chéné, Abd. Côté, A. Donaldson, M. Tranquille, Chs. Raymond.

Table St-Jean-Baptiste. — Mmes A. Dugal, O. Bte Drouin.

Table St-Patrice. — Mmes J. O'Neil, G. Guérard, J. Gravel, E. Labrecque.

Table St-Joseph. — Mmes D. Lapière, O. Lauzon, M. Roy.

Table Ste-Anne. — Mmes P. F. Réaume, F. X. Bruneau, G. Robitaille, J. Savard.

Table St-Roch. — Mmes W. Carrier, A. Laberge.

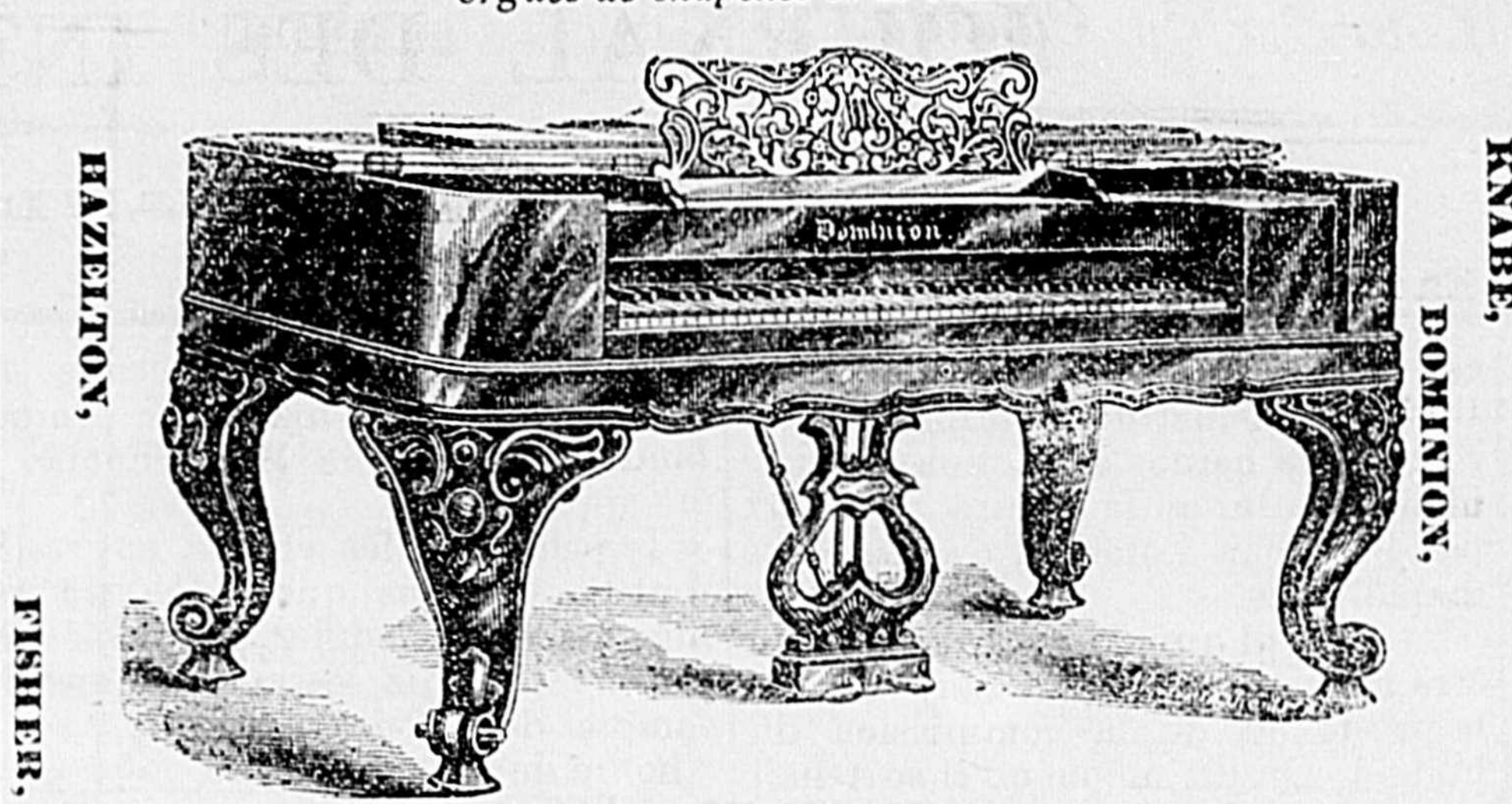
Table du Sacré-Cœur. — Mmes S. Langevin, A. Guérard.

Table St-Alexandre. (rafraîchissements). — Mmes Joseph Picard, J. Rouleau, J. Michaud, L. L. PARADIS, ptre, Directeur du bazar.

Québec, 12 mars 1886. 362

Je viens de recevoir à l'occasion des fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats), pianos droits (nouveaux modèles), pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



ET LES ORGUES-HARMONIUMS "DOMINION."

Tous instruments de choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

No 1676, rue Notre-Dame, Montréal.

Québec, 24 décembre 1885—15 nov 83—lan 2fcs. 909

SCIENTIFIC AMERICAN

POUR LES ÉTATS-UNIS

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE

ÉTABLI EN 1846

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20 POUR UNE ANNÉE Y COMPRIS LE POSTAGE—POUR LES PAYS ÉTRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque No contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales des nouvelles inventions et découvertes représentant les travaux d'ingénieurs, nouveautés dans les Arts Mécaniques, les Manufactures, la Chimie, l'Électricité, la Télégraphie, la Photographie, l'Architecture, l'Agriculture, l'Horticulture, l'Histoire Naturelle, etc.

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour, et le bit des éditeurs est de les représenter sous une forme attrayante et se servant autant que possible de termes faciles à comprendre et toutes les intelligences y trouveront une lecture instructive. Cette publication active les connaissances et les progrès dans toutes les localités où elle circule.

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an, postage compris sur réception de sept piastres.

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de Poste. Toutes lettres et tous mandats doivent être adressés et payables à

MUNN & Co., Editeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport aux découvertes les plus récentes et les plus importantes de toutes les parties du monde dans les Sciences, la Mécanique, l'Architecture et le Génie. Chaque numéro contient plusieurs illustrations, ayant rapport aux travaux, en voie de se faire ou terminés tant de ce côté-ci de l'Atlantique que de l'autre côté, des plans et des vues d'architecture de nouveaux édifices publics, de jolies maisons de ville et de campagne, d'aménagements, etc.

DES TRADUCTIONS des journaux Français, Allemands et autres, accompagnées d'illustrations des grands travaux de génie; aussi des constructions importantes projetées, en progrès ou complètes ayant rapport à la marine ou à la mécanique, tant dans notre pays qu'à l'étranger. Les mémoires les plus importants lus aux congrès scientifiques par les hommes les plus éminents paraissent dans le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT. Ce journal mis en volume forme une encyclopédie de renseignements les plus utiles, et représente l'histoire complète du progrès du temps dans les Sciences, les Arts et le génie mécanique. Ce journal ne contient pas d'annonces.

Prix—\$5 par année, d'avance; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un an SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co.,

Publisher Scientific American, 361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets. Aucun autre bureau de ce genre n'a d'aussi bons moyens à sa disposition pour obtenir à bonne composition et promptement, des Brevets, des marques de commerce, des droits de propriété etc.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter. Nous nous chargeons d'obtenir à des conditions fixes des Brevets dans les Etats Unis, en Canada et dans les autres pays.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

Québec, 23 décembre 1885. 322

1842. UNE PROCLAMATION. 1886.

Sachez ! Sachez tous ! Hommes, femmes et enfants—que le grand département éditorial, à la tête duquel est le Dr. George Thurber, qui a maintenu le "American Agriculturist" au premier rang depuis vingt-cinq ans vient d'être augmenté de Chester P. Dewey, S-th Green et autres écrivains. Nous nous proposons d'ajouter aux centaines de mille domicles, dans lesquels le

AMERICAN AGRICULTURIST

est lu et révéré de l'Atlantique au Pacifique, comme un ami de vieille date et un conseiller. En conséquence nous avons l'intention d'agrandir les départements concernant

LE FOYER DOMESTIQUE ET LA JEUNESSE.

et en y faisant d'autres additions de manière que ce journal sera à l'avenir une Publication de Famille tout en étant dévoué à l'Agriculture et à l'Horticulture. Toute personne qui nous enverra immédiatement \$1.50 le prix de l'abonnement plus 15 centimes pour postage d'un livre, formant en tout \$1.65, recevra le AMERICAN AGRICULTURIST pour 1886 et le AMERICAN AGRICULTURIST LAW-BOOK qui vient d'être publié. C'est un résumé des connaissances légales utiles à tous les Agriculteurs, les Artisans, les Hommes d'affaires, les Paravocats, etc., permettant à chacun d'être son propre avocat. C'est un fort volume, étant une livre et demie et élégamment relié en Percale dorée. Le AMERICAN Agriculturist

VEUT QUE LA TERRE

donne de plus grands revenus en augmentant son grand nombre de lecteurs. Nous avons distribué 60 000 présents à ceux qui nous ont aidé l'année dernière et c'est bien notre intention d'en donner 100 000 à ceux qui travailleront cette année. Demandez les termes particuliers aux agents, quand vous enverrez votre abonnement. Prix de l'abonnement par année \$1.50, chaque No 15 cts.

Adressez 5 cts et vous recevrez par la Poste le grand numéro double du "American Agriculturist" qui vient d'être publié, et des épreuves avec la table des matières du "Law-Book."

ON DEMANDE DES SOLICITEURS D'ABONNEMENTS PARTOUT.

Adresse—PUBLISHERS AMERICAN AGRICULTURIST,

751, Broadway, New-York.

DAVID W. JUDD, Prés.,

Québec, 30 décembre 1885. SAM'L BUNRIAM, Sec.

325

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les pommons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante depuis quarante années contre les maladies de la gorge et des pommons; l'instrument est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros sautoir de coltrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'eus recours au PECTORAL-CERISE d'AYER, et bientôt après, mes pommons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux et n'ai eu aucune autre maladie. Ce médicament a sauvé la vie de mon cheri. Jugez de ma gratitude! A vous sincèrement,

Rockingham, Vt., 15 juillet, 1885.

Croup—Écoutez